



**NEW BRUNSWICK
REGULATION 94-94**

under the

**HIGHWAY ACT
(O.C. 94-498)**

Filed July 27, 1994

Under section 38 of the *Highway Act*, the Lieutenant-Governor in Council, on the recommendation of the Minister, makes the following Regulation:

2010, c.31, s.66

1 This Regulation may be cited as the *Controlled Access Highways in Northumberland County Regulation - Highway Act*.

2 The highways or portions of highways in Northumberland County in Schedule A are designated as controlled access highways under the categories specified in the Schedule.

3 *This Regulation comes into force on August 15, 1994.*

**RÈGLEMENT DU
NOUVEAU-BRUNSWICK 94-94**

pris en vertu de la

**LOI SUR LA VOIRIE
(D.C. 94-498)**

Déposé le 27 juillet 1994

En vertu de l'article 38 de la *Loi sur la voirie*, le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du Ministre, établit le règlement suivant :

2010, ch. 31, art. 66

1 Le présent règlement peut être cité sous le titre : *Règlement sur les routes à accès limité dans le comté de Northumberland - Loi sur la voirie*.

2 Les routes ou les parties des routes du comté de Northumberland décrites à l'annexe A sont désignées comme des routes à accès limité suivant les catégories précisées dans l'annexe.

3 *Le présent règlement entre en vigueur le 15 août 1994.*

SCHEDULE A
NORTHUMBERLAND COUNTY
PART 1 - Route 8
Division A

Route 8 - Smiths Crossing to Route 425

1 All that portion of Route 8 from the point that is 3.3 kilometres south of the Renous River Bridge to Route 425 located in Blackville Parish, Derby Parish, Northesk Parish and Miramichi, Northumberland County, designated as a **level II** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 8 that is 3.3 kilometres south of the centre of the Renous River Bridge; thence in a northerly direction along the centre line of Route 8 for a distance of approximately 29.432 kilometres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 425 and Route 8, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

McNeil Street

2 All that portion of McNeil Street located in Blackville Parish, Northumberland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of McNeil Street and Route 8; thence in an easterly direction along the centre line of McNeil Street for a distance of 200 metres.

South Renous Road

3 All that portion of South Renous Road located in Blackville Parish, Northumberland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of South Renous Road and Route 8; thence in a westerly direction along the centre line of South Renous Road for a distance of 200 metres.

ANNEXE A
COMTÉ DE NORTHUMBERLAND
PARTIE 1 - Route 8
Division A

Route 8 - De Smiths Crossing jusqu'à la route 425

1 Toute la partie de la route 8, à partir du point situé à 3,3 kilomètres au sud du pont de la rivière Renous jusqu'à la route 425 située dans les paroisses de Blackville, Derby, Northesk et Miramichi, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de niveau II et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 8 situé à 3,3 kilomètres au sud du centre du pont de la rivière Renous; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la route 8 sur une distance approximative de 29,432 kilomètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 425 et de la route 8, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Rue McNeil

2 Toute la partie de la rue McNeil située dans la paroisse de Blackville, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la rue McNeil et de la route 8; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la rue McNeil sur une distance de 200 mètres.

Chemin South Renous

3 Toute la partie du chemin South Renous située dans la paroisse de Blackville, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin South Renous et de la route 8; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale du chemin South Renous sur une distance de 200 mètres.

Young Street

4 All that portion of Young Street located in Blackville Parish, Northumberland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Young Street and Route 8; thence in an easterly direction along the centre line of Young Street for a distance of 200 metres.

Route 108 at Renous

5 All those portions of Route 108 located in Blackville Parish, Northumberland County, designated as a **level III** controlled access highway on the north side of Route 108 and designated as a **level IV** controlled access highway on the south side of Route 108, and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 108 and the centre of the grade separation for Route 8; thence in a westerly direction along the centre line of Route 108 for a distance of 292 metres, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 108 and the centre of the grade separation for Route 8; thence in an easterly direction along the centre line of Route 108 for a distance of 400 metres.

Route 415

6 All those portions of Route 415 located in Derby Parish, Northumberland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 415 and Route 8; thence in a northerly direction along the centre line of Route 415 for a distance of 200 metres, and

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 415 and Route 8; thence in a southerly direction along the centre line of Route 415 for a distance of 200 metres.

Rue Young

4 Toute la partie de la rue Young située dans la paroisse de Blackville, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la rue Young et de la route 8; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la rue Young sur une distance de 200 mètres.

Route 108, à Renous

5 Toutes les parties de la route 108 situées dans la paroisse de Blackville, comté de Northumberland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** du côté nord de la route 108 et comme une route à accès limité de **niveau IV** du côté sud de la route 108 et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 108 et du centre de la séparation de niveaux de la route 8; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la route 108 sur une distance de 292 mètres; et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 108 et du centre de la séparation de niveaux de la route 8; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la route 108 sur une distance de 400 mètres.

Route 415

6 Toutes les parties de la route 415 situées dans la paroisse de Derby, comté de Northumberland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 415 et de la route 8; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la route 415 sur une distance de 200 mètres; et

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 415 et de la route 8; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la route 415 sur une distance de 200 mètres.

Parker Road

7 All those portions of Parker Road located in Derby Parish, Northumberland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Parker Road and Route 8; thence in a northerly direction along the centre line of Parker Road for a distance of 200 metres, and

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Parker Road and Route 8; thence in a southerly direction along the centre line of Parker Road for a distance of 200 metres.

Williamstown Road

8 All those portions of Williamstown Road located in Derby Parish, Northumberland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Williamstown Road and Route 8; thence in a northerly direction along the centre line of Williamstown Road for a distance of 200 metres, and

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Williamstown Road and Route 8; thence in a southerly direction along the centre line of Williamstown Road for a distance of 200 metres.

Route 420

9 All that portion of Route 420 located in Southesk Parish, Northumberland County, designated as a **level III** controlled access highway on the south side of Route 420 and designated as a **level IV** controlled access highway on the north side of Route 420, and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 420 and the centre of the grade separation for Route 8; thence in a westerly direction along the centre line of Route 420 for a distance of 325 metres.

Chemin Parker

7 Toutes les parties du chemin Parker situées dans la paroisse de Derby, comté de Northumberland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Parker et de la route 8; de là, en direction nord le long de la ligne centrale du chemin Parker sur une distance de 200 mètres; et

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Parker et de la route 8; de là, en direction sud le long de la ligne centrale du chemin Parker sur une distance de 200 mètres.

Chemin Williamstown

8 Toutes les parties du chemin Williamstown situées dans la paroisse de Derby, comté de Northumberland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Williamstown et de la route 8; de là, en direction nord le long de la ligne centrale du chemin Williamstown sur une distance de 200 mètres; et

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Williamstown et de la route 8; de là, en direction sud le long de la ligne centrale du chemin Williamstown sur une distance de 200 mètres.

Route 420

9 Toute la partie de la route 420 située dans la paroisse de Southesk, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** du côté sud de la route 420 et comme une route à accès limité de **niveau IV** du côté nord de la route 420 et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 420 et du centre de la séparation de niveaux de la route 8; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la route 420 sur une distance de 325 mètres.

Route 108 near Miramichi

10 All that portion of Route 108 located in Southesk Parish, Northumberland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 108 and the centre of the grade separation for Route 8; thence in an easterly direction along the centre line of Route 108 for a distance of 135 metres.

Route 425

11 All that portion of Route 425 located in Miramichi, Northumberland County, designated as a **level III** controlled access highway on the north side of Route 425 and designated as a **level IV** controlled access highway on the south side of Route 425, and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 425 and Route 8; thence in a westerly direction along the centre line of Route 425 for a distance of 263 metres.

Curtis Drive

12 All that portion of Curtis Drive located in Miramichi, Northumberland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Curtis Drive and Route 8; thence in an easterly direction along the centre line of Curtis Drive for a distance of 185 metres.

Division B**Route 8 - Route 425 to Route 430**

13 All that portion of Route 8 located in Miramichi, Northumberland County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 425 and Route 8; thence in a northeasterly direction along the centre line of Route 8 for a distance of 3.692 kilometres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8 and Route 430, including all existing and fu-

Route 108, près de Miramichi

10 Toute la partie de la route 108 située dans la paroisse de Southesk, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 108 et du centre de la séparation de niveaux de la route 8; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la route 108 sur une distance de 135 mètres.

Route 425

11 Toute la partie de la route 425 située à Miramichi, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** du côté nord de la route 425 et comme une route à accès limité de **niveau IV** du côté sud de la route 425 et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 425 et de la route 8; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la route 425 sur une distance de 263 mètres.

Promenade Curtis

12 Toute la partie de la promenade Curtis située à Miramichi, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la promenade Curtis et de la route 8; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la promenade Curtis sur une distance de 185 mètres.

Division B**Route 8 - De la route 425 à la route 430**

13 Toute la partie de la route 8 située à Miramichi, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 425 et de la route 8; de là, en direction nord-est le long de la ligne centrale de la route 8 sur une distance de 3,692 kilomètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 8 et de la

ture interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Division C

Route 8 (Route 430) - Route 430 to King George Highway

14 All that portion of Route 8 from Route 430 to the King George Highway located in Miramichi, Northumberland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8 and Route 430; thence in a southerly direction along the centre line of Route 8 for a distance of approximately 2.108 kilometres to the centre of the grade separation for Route 8 and the King George Highway, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Division D

Route 8 (Route 117) - King George Highway to Route 126

15 All that portion of Route 8 located in Miramichi, Northumberland County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 8 and the centre of the grade separation for the King George Highway; thence in an easterly direction along the centre line of Route 8 for a distance of approximately 2.200 kilometres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8 and Route 126, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Willow Street Extension

16 All that portion of Willow Street Extension located in Newcastle Parish, Northumberland County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

route 430, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Division C

Route 8 (route 430) - De la route 430 jusqu'à la route King George

14 Toute la partie de la route 8 à partir de la route 430 jusqu'à la route King George située à Miramichi, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 8 et de la route 430; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la route 8 jusqu'au centre de la séparation de niveaux de la route 8 et de la route King George, sur une distance approximative de 2,108 kilomètres, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Division D

Route 8 (route 117) - De la route King George jusqu'à la route 126

15 Toute la partie de la route 8 située à Miramichi, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 8 et du centre de la séparation de niveaux de la route King George; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la route 8 sur une distance approximative de 2,200 kilomètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 8 et de la route 126, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Prolongement de la rue Willow

16 Toute la partie du prolongement de la rue Willow située dans la paroisse de Newcastle, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès li-

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Willow Street Extension that is 300 metres south of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Willow Street Extension and Hennessy Street; thence in a southerly direction along Willow Street Extension to Route 8.

Water Street

2009-71

16.1 All that portion of Water Street located in Newcastle Parish, Northumberland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8 and Water Street, thence in a northwesterly direction along the centre line of Water Street for a distance of approximately 256 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Water Street and Sully Street.

2009-71

Division E

Route 8 (Route 117) - Route 126 to General Manson Way

17 All that portion of Route 8 located in Miramichi, Northumberland County, designated as a **level II** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8 and Route 126; thence in an easterly direction along the centre line of Route 8 for a distance of approximately 7.477 kilometres to the intersection of the travelled portions of Route 8 and General Manson Way, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

mité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation du prolongement de la rue Willow situé à 300 mètres au sud de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du prolongement de la rue Willow et de la rue Hennessy; de là, en direction sud le long du prolongement de la rue Willow jusqu'à la route 8.

Rue Water

2009-71

16.1 Toute la partie de la rue Water située dans la paroisse de Newcastle, comté de Northumberland, désignée en tant que route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 8 et de la rue Water; de là, en direction nord-ouest, le long de la ligne centrale de la rue Water sur une distance approximative de 256 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la rue Water et de la rue Sully.

2009-71

Division E

Route 8 (route 117) - De la route 126 jusqu'à la voie General Manson

17 Toute la partie de la route 8 située à Miramichi, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau II** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 8 et de la route 126; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la route 8 sur une distance approximative de 7,477 kilomètres jusqu'à l'intersection des parties servant à la circulation de la route 8 et de la voie General Manson, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Division F

Route 8 (Route 117) - General Manson Way to Route 11

18 All that portion of Route 8 located in Miramichi, Northumberland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8 and General Manson Way; thence in a northerly direction along the centre line of Route 8 for a distance of approximately 463 metres to the centre of the grade separation for Route 8 and Route 11.

Division G

Route 8 (Route 11) - Route 117 to Route 11

19 All that portion of Route 8 from Route 117 to Route 11 located in Miramichi, Northumberland County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8 and Route 117 and the centre of the grade separation for Route 8; thence in a northerly direction along the centre line of Route 8 for a distance of approximately 2.520 kilometres to the centre of the grade separation for Route 8 and Route 11, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Division H

Route 8 - Route 11 to the point that is 407 metres north of Oldfield Road

20 All that portion of Route 8 from Route 11 to the point that is 407 metres north of Oldfield Road located in Miramichi and Newcastle Parish, Northumberland County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 8 and the centre of the grade separation for Route 8 and Route 11; thence in a northerly direction along the centre line of Route

Division F

Route 8 (route 117) - De la voie General Manson jusqu'à la route 11

18 Toute la partie de la route 8 située à Miramichi, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 8 et de la voie General Manson; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la route 8 sur une distance approximative de 463 mètres jusqu'au centre de la séparation de niveaux de la route 8 et de la route 11.

Division G

Route 8 (route 11) - De la route 117 jusqu'à la route 11

19 Toute la partie de la route 8 à partir de la route 117 jusqu'à la route 11 située à Miramichi, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 8 et de la route 117 et du centre de la séparation de niveaux de la route 8; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la route 8 sur une distance approximative de 2,520 kilomètres jusqu'au centre de la séparation de niveaux de la route 8 et de la route 11, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Division H

Route 8 - De la route 11 jusqu'au point situé à 407 mètres au nord du chemin Oldfield

20 Toute la partie de la route 8 à partir de la route 11 jusqu'au point situé à 407 mètres au nord du chemin Oldfield située à Miramichi et dans la paroisse de Newcastle, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 8 et du centre de la séparation de niveaux de la route 8 et de la route 11; de là, en direction nord le long de la ligne

8 for a distance of approximately 15.743 kilometres to the point that is 407 metres north of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8 and Oldfield Road, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

King George Highway

Repealed: 2017-31

2017-31

21 Repealed: 2017-31

2017-31

Route 11

22 All that portion of Route 11 located in Miramichi, Northumberland County, designated as a **level III** controlled access highway on the west side of Route 11 and designated as a **level IV** controlled access highway on the east side of Route 11 and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 11 and the centre of the grade separation for Route 11 and Route 8; thence in a northerly direction along the centre line of Route 11 for a distance of 240 metres.

2012-71

McKinnon Road

23 All that portion of McKinnon Road located in Miramichi, Northumberland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of McKinnon Road and the centre of the grade separation for Route 8; thence in a westerly direction along the centre line of McKinnon Road for a distance of approximately 250 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of McKinnon Road and Oldfield Road.

centrale de la route 8 sur une distance approximative de 15,743 kilomètres jusqu'au point situé à 407 mètres au nord de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 8 et du chemin Oldfield, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Route King George

Abrogé : 2017-31

2017-31

21 Abrogé : 2017-31

2017-31

Route 11

22 Toute la partie de la route 11 située à Miramichi, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** du côté ouest de la route 11 et comme une route à accès limité de **niveau IV** du côté est de la route 11 et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 11 et du centre de la séparation de niveaux de la route 11 et de la route 8; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la route 11 sur une distance de 240 mètres.

2012-71

Chemin McKinnon

23 Toute la partie du chemin McKinnon située à Miramichi, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin McKinnon et du centre de la séparation de niveaux de la route 8; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale du chemin McKinnon sur une distance approximative de 250 mètres jusqu'au point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin McKinnon et du chemin Oldfield.

Big Ferry Road

24 All that portion of Big Ferry Road located in Miramichi, Northumberland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Big Ferry Road and the centre of the grade separation for Route 8; thence in an easterly direction along the centre line of Big Ferry Road for a distance of 182 metres.

McHardy Road

25 All those portions of McHardy Road located in Miramichi, Northumberland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of McHardy Road and Route 8; thence in a northerly direction along the centre line of McHardy Road for a distance of 200 metres, and

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of McHardy Road and Route 8; thence in a southerly direction along the centre line of McHardy Road for a distance of 200 metres.

Oldfield Road near Bartibog

26 All that portion of Oldfield Road located near Bartibog in Newcastle Parish, Northumberland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Oldfield Road and Route 8; thence in a southerly direction along the centre line of Oldfield Road for a distance of 200 metres.

Chemin Big Ferry

24 Toute la partie du chemin Big Ferry située à Miramichi, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Big Ferry et du centre de la séparation de niveaux de la route 8; de là, en direction est le long de la ligne centrale du chemin Big Ferry sur une distance de 182 mètres.

Chemin McHardy

25 Toutes les parties du chemin McHardy situées à Miramichi, comté de Northumberland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin McHardy et de la route 8; de là, en direction nord le long de la ligne centrale du chemin McHardy sur une distance de 200 mètres; et

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin McHardy et de la route 8; de là, en direction sud le long de la ligne centrale du chemin McHardy sur une distance de 200 mètres.

Chemin Oldfield, près de Bartibog

26 Toute la partie du chemin Oldfield située près de Bartibog dans la paroisse de Newcastle, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Oldfield et de la route 8; de là, en direction sud le long de la ligne centrale du chemin Oldfield sur une distance de 200 mètres.

Division I

Route 8 - from the point that is 407 metres north of Oldfield Road to the Northumberland/Gloucester County Line

27 All that portion of Route 8 from the point that is 407 metres north of Oldfield Road to the boundary between Northumberland County and Gloucester County located in Newcastle Parish and Alnwick Parish, Northumberland County, designated as a **level II** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 8 that is 407 metres north of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8 and Oldfield Road; thence in a northerly direction along the centre line of Route 8 for a distance of approximately 19.183 kilometres to the boundary between Northumberland County and Gloucester County, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Russellville Road

28 All that portion of Russellville Road located in Newcastle Parish, Northumberland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Russellville Road and Route 8; thence in an easterly direction along the centre line of Russellville Road for a distance of 200 metres.

Kenna Road

29 All that portion of Kenna Road located in Alnwick Parish, Northumberland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Kenna Road and Route 8; thence in an easterly direction along the centre line of Kenna Road for a distance of 200 metres.

Division I

Route 8 - Du point situé à 407 mètres au nord du chemin Oldfield jusqu'à la limite qui sépare les comtés de Northumberland et de Gloucester

27 Toute la partie de la route 8 à partir du point situé à 407 mètres au nord du chemin Oldfield jusqu'à la limite entre le comté de Northumberland et le comté de Gloucester, située dans la paroisse de Newcastle et dans la paroisse d'Alnwick, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau II** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 8 situé à 407 mètres au nord de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 8 et du chemin Oldfield; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la route 8 sur une distance approximative de 19,183 kilomètres jusqu'à la limite entre le comté de Northumberland et le comté de Gloucester, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Chemin Russellville

28 Toute la partie du chemin Russellville située dans la paroisse de Newcastle, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Russellville et de la route 8; de là, en direction est le long de la ligne centrale du chemin Russellville sur une distance de 200 mètres.

Chemin Kenna

29 Toute la partie du chemin Kenna située dans la paroisse d'Alnwick, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Kenna et de la route 8; de là, en direction est le long de la ligne centrale du chemin Kenna sur une distance de 200 mètres.

Route 450

30 All that portion of Route 450 located in Alnwick Parish, Northumberland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 450 and Route 8; thence in an easterly direction along the centre line of Route 450 for a distance of 200 metres.

PART 2 - Route 11**Division A****Route 11 - Kent/Northumberland County Line to the point that is 1.4 kilometres south of Route 440**

31 All that portion of Route 11 from the boundary between Kent County and Northumberland County to the point that is 1.4 kilometres south of Route 440 located in Glenelg Parish, Northumberland County, designated as a **level II** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 11 that is on the boundary between Kent County and Northumberland County; thence in a northerly direction along the centre line of Route 11 for a distance of approximately 3.521 kilometres to the point that is 1.4 kilometres south of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 11 and Route 440, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Division B**Route 11 - from the point that is 1.4 kilometres south of Route 440 to the point that is 0.5 kilometre south of McKenzie Road**

32 All that portion of Route 11 from the point that is 1.4 kilometres south of Route 440 to the point that is 0.5 kilometre south of McKenzie Road located in Glenelg Parish, Northumberland County, designated as a **level IV** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 11 that is 1.4 kilometres south of

Route 450

30 Toute la partie de la route 450 située dans la paroisse d'Alnwick, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 450 et de la route 8; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la route 450 sur une distance de 200 mètres.

PARTIE 2 - Route 11**Division A****Route 11 - De la limite séparant les comtés de Kent et de Northumberland jusqu'au point situé à 1,4 kilomètre au sud de la route 440**

31 Toute la partie de la route 11 à partir de la limite entre le comté de Kent et le comté de Northumberland jusqu'au point situé à 1,4 kilomètre au sud de la route 440, située dans la paroisse de Glenelg, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau II** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 11 et de la limite entre le comté de Kent et le comté de Northumberland; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la route 11 sur une distance approximative de 3,521 kilomètres jusqu'au point situé à 1,4 kilomètre au sud de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 11 et de la route 440, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Division B**Route 11 - À partir du point situé à 1,4 kilomètre au sud de la route 440 jusqu'au point situé à 0,5 kilomètre au sud du chemin McKenzie**

32 Toute la partie de la route 11 à partir du point situé à 1,4 kilomètre au sud de la route 440 jusqu'au point situé à 0,5 kilomètre au sud du chemin McKenzie, située dans la paroisse de Glenelg, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau IV** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 11 situé à 1,4 kilomètre

the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 11 and Route 440; thence in a northerly direction along the centre line of Route 11 for a distance of approximately 8.761 kilometres to the point that is 0.5 kilometre south of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 11 and McKenzie Road, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Division C

Route 11 - from the point that is 0.5 kilometre south of McKenzie Road to the point that is 0.6 kilometre south of South Black River Road

33 All that portion of Route 11 from the point that is 0.5 kilometre south of McKenzie Road to the point that is 0.6 kilometre south of South Black River Road located in Glenelg Parish, Northumberland County, designated as a **level II** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 11 that is 0.5 kilometre south of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 11 and McKenzie Road; thence in a northerly direction along the centre line of Route 11 for a distance of approximately 4 kilometres to the point that is 0.6 kilometre south of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 11 and South Black River Road, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

tre au sud de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 11 et de la route 440; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la route 11 sur une distance approximative de 8,761 kilomètres jusqu'au point situé à 0,5 kilomètre au sud de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 11 et du chemin McKenzie, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Division C

Route 11 - À partir du point situé à 0,5 kilomètre au sud du chemin McKenzie jusqu'au point situé à 0,6 kilomètre au sud du chemin de Black River-Sud

33 Toute la partie de la route 11 à partir du point situé à 0,5 kilomètre au sud du chemin McKenzie jusqu'au point situé à 0,6 kilomètre au sud du chemin de Black River-Sud située dans la paroisse de Glenelg, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau II** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 11 situé à 0,5 kilomètre au sud de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 11 et du chemin McKenzie; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la route 11 sur une distance approximative de 4 kilomètres jusqu'au point situé à 0,6 kilomètre au sud de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 11 et du chemin de Black River-Sud, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Division D

Route 11 - from the point that is 0.6 kilometre south of South Black River Road to the point that is 270 metres south of South Napan Road

34 All that portion of Route 11 from the point that is 0.6 kilometre south of South Black River Road to the point that is 270 metres south of South Napan Road located in Glenelg Parish, Northumberland County, designated as a **level IV** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 11 that is 0.6 kilometre south of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 11 and South Black River Road; thence in a northerly direction along the centre line of Route 11 for a distance of approximately 8.499 kilometres to the point that is 270 metres south of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 11 and South Napan Road, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Division E

Route 11 - King Street to Route 117

35 All that portion of Route 11 from King Street to Route 117 located in Miramichi, Northumberland County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 11 and King Street; thence in a northerly direction along the centre line of Route 11 for a distance of approximately 1.158 kilometres to the centre of the grade separation for Route 11 and Route 117, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

King Street

36 All that portion of King Street located in Miramichi, Northumberland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Division D

Route 11 - À partir du point situé à 0,6 kilomètre au sud du chemin de Black River-Sud jusqu'au point situé à 270 mètres au sud du chemin de Napan-Sud

34 Toute la partie de la route 11 à partir du point situé à 0,6 kilomètre au sud du chemin de Black River-Sud jusqu'au point situé à 270 mètres au sud du chemin de Napan-Sud, située dans la paroisse de Glenelg, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau IV** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 11 situé à 0,6 kilomètre au sud de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 11 et du chemin de Black River-Sud; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la route 11 sur une distance approximative de 8,499 kilomètres jusqu'au point situé à 270 mètres au sud de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 11 et du chemin de Napan-Sud, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Division E

Route 11 - De la rue King jusqu'à la route 117

35 Toute la partie de la route 11 à partir de la rue King jusqu'à la route 117 située à Miramichi, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 11 et de la rue King; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la route 11 sur une distance approximative de 1,158 kilomètres jusqu'au centre de la séparation de niveaux de la route 11 et de la route 117, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Rue King

36 Toute la partie du chemin King située à Miramichi, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of King Street and Route 11; thence in a northerly direction along the centre line of King Street for a distance of 200 metres.

Route 117 (University Avenue)

37 All that portion of Route 117 located in Miramichi, Northumberland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 117 and the centre of the grade separation for Route 11; thence in a northerly direction along the centre line of Route 117 for a distance of approximately 255 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 117 and St. Thomas Street.

PART 3 - Route 126

Route 126 (Nelson Street)

38 All that portion of Route 126 located in Miramichi, Northumberland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 126 and Route 8; thence in a southerly direction along the centre line of Route 126 for a distance of approximately 2.018 kilometres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 126 and Old Line Avenue, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

PART 4 - Route 430

Route 430 (Beaverbrook Boulevard)

39 All that portion of Route 430 from Route 8 to the point that is 1.658 kilometres north of Route 8 located in Miramichi, Northumberland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 430 and Route 8; thence in a northerly direction along the centre line of Route

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la rue King et de la route 11; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la rue King sur une distance de 200 mètres.

Route 117 (avenue University)

37 Toute la partie de la route 117 située à Miramichi, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route 117 et du centre de la séparation de niveaux de la route 11; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la route 117 sur une distance approximative de 255 mètres jusqu'au point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 117 et de la rue St. Thomas.

PARTIE 3 - Route 126

Route 126

38 Toute la partie de la route 126 située à Miramichi, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 126 et de la route 8; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la route 126 sur une distance approximative de 2,018 kilomètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 126 et de l'avenue Old Line, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

PARTIE 4 - Route 430

Route 430 (boulevard Beaverbrook)

39 Toute la partie de la route 430, à partir de la route 8 jusqu'au point situé à 1,658 kilomètres au nord de la route 8 située à Miramichi, comté de Northumberland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route 430 et de la route 8; de là, en direction nord le long de la ligne

430 for a distance of 1.658 kilometres, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

96-53; 96-118; 2004-103; 2008-155; 2009-71; 2012-71; 2017-31

N.B. This Regulation is consolidated to September 7, 2017.

centrale de la route 430 sur une distance de 1,658 kilomètres, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

96-53; 96-118; 2004-103; 2008-155; 2009-71; 2012-71; 2017-31

N.B. Le présent règlement est refondu au 7 septembre 2017.

QUEEN'S PRINTER FOR NEW BRUNSWICK © IMPRIMEUR DE LA REINE POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

All rights reserved/Tous droits réservés